



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du samedi 09 janvier 2016

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 29/12/2015

Présents : 11

*L'an deux mille seize et le neuf janvier l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

Votants: 11

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis
ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Brigitte
VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE, Michèle
MERCIER, Régine DELAGE, Solange PARAGE

Secrétaire de séance:
Grégory GAILLARD

Représentation:

Excusés:

Absents:

PROJET LOGEMENT COMMUNAL

Le second logement communal est pratiquement fini, une visite est organisée pour les conseillers municipaux. Plusieurs finitions sont en cours de réalisations. Tous les travaux seront terminés d'ici la fin du mois de janvier. M. le Maire attend actuellement un rendez-vous avec un expert pour la performance énergétique. Monsieur le maire présente ensuite un bilan détaillé de toutes les dépenses liées à ces travaux. Ce tableau est disponible en mairie.

Les travaux 2015 incluent la création d'un petit logement au 1^{er} étage du bâtiment de la Mairie ainsi que des modifications et des mises aux normes du logement au RDC.

Le montant des travaux sur l'ancien logement est à ce jour de 7 568,99€ TTC incluant le changement complet du système de chauffage en électrique (anciennement GAZ), installation d'un chauffe-eau électrique. La remise aux normes électriques est aussi dans cette réfection telle que demandée par le consuel.

Le montant des travaux sur la création du nouveau logement est de 26 036,39 € TTC. Ce montant inclue la réfection complète de la plomberie, la réfection complète et mise aux normes de l'électricité, rabaissement des plafonds, isolation complète des murs, chauffage électrique, changement des fenêtres, installation d'un système électrique d'ouverture des fenêtres (les anciennes fenêtres sont très hautes et peu accessibles). Les travaux prévoient aussi cabine de douche, aménagement d'une petite cuisine, toilette, etc... Ce petit logement d'environ 35m2 sera disponible à la location pour début février pour un montant de 250€/mois.

Les premiers travaux ont démarrés en décembre 2014 et seront fini en janvier 2016 soit une bonne année de travaux tels que le Maire l'avait annoncé au démarrage de ce projet. Ce délai assez long est dû principalement à tous les travaux réalisés en régie interne par le personnel communal.

Plusieurs remarques sont réalisées : « Barre de sécurité au niveau de la grande fenêtre », joint autour de la cabine de douche, changement éventuel de l'ouverture de la porte de la salle de bain.

Délibération changement de statut de la Fourrière

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2015.

Ce projet porte sur :

- l'élargissement du syndicat aux communes des Adjots, de Barro, Bernac, Bioussac, Bernac, Châtignac, Condac, La Faye, Ruffec et Taizé-Aizie ;
- la modifications des articles 6.03 (1^{ère} alinéa) et 7 des statuts.

Le 1^{er} alinéa de l'article 6.03 et la seule phrase de l'article 7 deviennent respectivement :

« Le périmètre des collèges est celui des communautés de communes »

« Le Bureau de syndicat est composé du Président, de Vice-Présidents et d'autres membres ».

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Monsieur le Maire, soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

Projet de convention cadre relatif à une campagne de stérilisation de chats.

Vote CONTRE à l'unanimité des membres présents.

Délibération d'adhésion au SCOT de l'Angoumois

Exposé :

Le Syndicat mixte de l'Angoumois (SMA) a été créé en 2010 en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et des communautés de communes de Braconne Charente, Charente Boëme Charraud et de la Vallée de l'Echelle. Approuvé depuis le 10 décembre 2013, il est opposable aux documents d'urbanisme des communes et intercommunalités de son périmètre. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT de l'Angoumois, les communautés de communes limitrophes ont été étroitement associées aux réflexions et débats sur le projet de territoire afin de garantir une cohérence dans le développement du bassin de vie d'Angoulême. En retour, le Syndicat mixte de l'Angoumois a été identifié comme Personne Publique Associée aux démarches de planification des communes et intercommunalités limitrophes de son périmètre.

Depuis 2014, des réflexions thématiques autour du développement de l'agriculture et des énergies renouvelables ont été initiées à l'échelle des territoires adhérents au Syndicat mixte de l'Angoumois et au Pays Horte et Tardoire, permettant de renforcer les liens entre le SMA et les communautés de communes Bandiat Tardoire et Seuil Charente Périgord.

Enfin, la loi pour "l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové" du 24 mars 2014, confirmant la loi portant "Engagement National pour l'Environnement" (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010, entend généraliser la couverture du territoire national par des SCoT qui doivent couvrir l'équivalent d'un "bassin de vie" à l'horizon du 1er janvier 2017.

Aussi, il est proposé de demander l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte de l'Angoumois.

Résolution :

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'adhésion au Syndicat Mixte de l'Angoumois
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Informations diverses

- Réunion avec les sénateurs Michel Boutant et Nicole Bonnefoy vendredi 22 janvier à 18h, salle de réunion des vieilles écoles de Montbron. Tous les conseillers sont invités
- Présence à la mairie de Mainzac du Député Jérôme Lambert à la Mairie le jeudi 21 janvier à 17h.
- L'association Âge d'or de Mainzac a terminé son activité. Un don de 500€ a été remis à la Mairie.
- L'essieu du véhicule de la mairie doit être changé avant le contrôle technique, plusieurs devis sont en cours de réalisation.

Fin de la séance à 12h30